

**ÉCOLE FRANÇAISE DE ZAGREB – EUROCAMPUS  
ASSOCIATION GESTIONNAIRE**

---

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
du 2 octobre 2007**

Présents :	M. Adam	Mme Marcotte
	M. Dobo-Schoenenberg	Mme Moukarzel
	M. et Mme Dubot	Mme Prévot
	Mme Gabelica	M. Rouchon
	Mme Kassis	Mme Studer
	M. Kleiser	M. Taillandier
	M. Maiffredy	

Présidente de la  
séance : Véronique Marcotte

Secrétaire de la  
séance : Gabi Gabelica

**L'ordre du jour :**

1. Le fonctionnement de l'école et la présentation de l'association gestionnaire
2. La rentrée 2007/2008
3. La présentation du budget 2007
4. Le projet immobilier
5. La coopération au sein de l'EuroCampus
6. L'utilisation du parking
7. Les activités parascolaires
8. L'élection du nouveau comité de gestion

**1. Le fonctionnement de l'école et la présentation de l'association gestionnaire**

L'École française de Zagreb est une école conventionnée par l'AEFE (l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger). Fondée en 1996 par la Mission Laïque Française à l'initiative de parents d'élèves et d'entreprises, cette école offre aux enfants de toutes nationalités un enseignement en français répondant aux programmes et méthodes pédagogiques françaises. Une partie des professeurs est détachée du ministère français de l'Éducation nationale et rémunérée par l'AEFE, le reste du personnel étant en contrat local rémunéré par l'établissement.

Depuis la rentrée 2005/2006, l'École française de Zagreb est soutenue par une association sans but lucratif de droit croate intitulée *l'Association pour le développement et le soutien de l'école française à Zagreb*, dont le but principal est de faire participer les parents d'élèves à toutes les décisions concernant la gestion de l'école.

L'association est gérée par le comité de gestion qui se compose de min. 3 personnes : président, trésorier, secrétaire (voir l'organigramme ci-inclus). Les parents ont la possibilité de participer aux décisions du comité de gestion de deux manières :

- a. Ils deviennent membres actifs de l'association en versant une cotisation annuelle et peuvent soumettre des idées et des projets pour le développement et le soutien de l'École française (voir l'article 15 des statuts).
- b. Ils deviennent membres actifs non seulement de l'association mais aussi du comité de gestion ce qui leur permet de participer activement à la prise de toutes les décisions concernant le côté administratif et financier de l'école (voir l'article 22 des statuts).

Contrairement à *l'Association des parents-élèves, l'Association pour le développement et le soutien de l'école française à Zagreb* détient beaucoup plus de responsabilité surtout au niveau financier. Alors que M. Rouchon, le directeur de l'École française, gère les questions concernant la pédagogie (emploi du temps, matériel pédagogique, choix des enseignants etc.), le comité de gestion de l'association s'occupe de la gestion du budget et de l'administration de l'école. Toute décision est prise en accord avec le directeur de l'école et sous la tutelle de l'Ambassade de France à Zagreb.

## **2. La rentrée 2007/2008**

L'École française de Zagreb compte actuellement 69 élèves inscrits, contre 60 élèves l'année précédente, ce qui représente une augmentation de 15% du nombre d'élèves inscrits. Les classes sont plus importantes par rapport à l'année dernière, et cela surtout en cycle I.

Le 30 mai 2007 a été signé un accord franco-croate entre le Ministère des affaires étrangères de la République française et le Ministère de la science, de l'éducation et du sport de la République de Croatie. Cet accord reconnaît l'École française de Zagreb comme établissement scolaire ouvert aux Croates dispensant un enseignement conforme au standard de l'éducation nationale croate (le texte intégral de cet accord figure sur le site Internet de l'école [www.ecole.zagreb.free.fr](http://www.ecole.zagreb.free.fr)).

Pendant les vacances scolaires, l'école a entrepris quelques investissements : travaux de peinture, installation d'une mezzanine dans la classe maternelle de Mme Čačija, achat de mobilier et de matériel pour les classes.

Depuis juin 2007, la permanence du secrétariat est assurée par Mme Ivanka Studer, la nouvelle secrétaire de l'École française. Grâce à cette embauche, le travail du comité de gestion a pu être allégé.

Prochainement, Mme Studer vous remettra un dossier d'accueil avec des informations complémentaires sur l'école. De même, il y aura un nouveau formulaire d'inscription comprenant, entre autres, un nouveau règlement intérieur ainsi que de nouvelles conditions de paiement.

### **3. Présentation brève du budget 2007**

L'école dispose d'un budget d'environ 1,9 million HRK. 37% du budget sont dépensés pour les charges de location et charges afférentes, et 35% pour le personnel. 95% des produits proviennent des droits de scolarité et 5% de la subvention AEFÉ.

Pour un bon fonctionnement, l'école a besoin de 100 000 HRK par mois.

Le budget du CNED dispose de 160 000 HRK dont 70% représentent les frais de personnel.

Au printemps dernier, l'école avait de sérieux problèmes d'encaissement des droits de scolarité et des frais de cantine dû au non-respect des délais de paiement ou même au non-paiement. Grâce à l'introduction des nouvelles conditions de paiement avec pénalités, le montant des créances douteuses a pu être diminué considérablement.

En général, le budget de l'école est équilibré avec même un petit excédant, ce qui nous permettra d'entreprendre de nouveaux investissements pour le bien-être de nos élèves.

### **4. Le projet immobilier**

Le bail de l'école a été prolongé jusqu'en juin 2009. Après cette date, l'école devra déménager dans de nouveaux locaux qui, pour l'instant, ne sont pas encore définis. Un comité immobilier franco-allemand a été mis en place pour trouver un nouveau bâtiment. Ce comité a déjà eu de premiers contacts avec la mairie de Zagreb pour trouver une solution satisfaisante à la fois pour l'école française et pour l'école allemande.

L'une des solutions de la question immobilière serait de construire une école franco-allemande au sein d'une école croate déjà existante. Il s'agit concrètement de l'école primaire AG Matoš qui se trouve dans le quartier Ravnice (en face du zoo de Maksimir) avec un terrain de 16 200 m<sup>2</sup>. Sur ce site, l'EuroCampus pourrait construire son propre bâtiment. Ce projet permettrait aux 3 écoles (croate, française et allemande) de partager des locaux communs tels que la cantine et les aires de jeu. Pour l'instant, cette solution n'est que facultative. Car il faudra encore quelques négociations pour aboutir à un projet concret et résoudre avant tout la question du statut juridique.

### **5. La coopération au sein de l'EuroCampus**

Depuis septembre 2005, l'École française de Zagreb fait partie de l'EuroCampus où se trouve également l'École internationale allemande. Les deux écoles se sont engagées dans une coopération franco-allemande qui se traduit par un échange pédagogique entre les deux établissements. Concrètement, les élèves des deux écoles participent aux activités communes telles que les cours de sport, d'arts plastiques et de musique. Par ailleurs, depuis la nouvelle rentrée, le cycle III profitera des cours d'allemand dispensés par Mme Sigrid Pohler, la directrice de l'école allemande, pendant que M. Pierre Rouchon enseignera le français aux élèves de l'école allemande.

Les petits du cycle I se regroupent également avec la maternelle allemande pour une activité sportive une fois par semaine.

L'objectif de cette coopération franco-allemande est d'aboutir dans une dizaine d'années au « bi-bac », un baccalauréat franco-allemand transformant l'établissement « à 2 écoles » actuel en un établissement « à une seule école ».

Par ailleurs, la coopération franco-allemande n'est pas seulement un échange pédagogique. Elle demande également une coopération intense entre les comités de gestion des deux écoles. Ainsi, en juin dernier, a été mis en place un EuroComité dont les membres réguliers sont les deux présidents des deux comités de gestion ainsi qu'un membre de chaque comité. Cet EuroComité sert à établir une gestion des affaires communes aux deux écoles, p.ex. la gestion d'un budget commun, la définition d'un règlement intérieur commun, la rédaction d'une lettre d'information commune, l'organisation des fêtes scolaires etc. Cependant, les questions pédagogiques restent du domaine des directeurs de l'école française et allemande.

Nous vous rappelons que c'est grâce au projet de l'EuroCampus (« Deux écoles sous un toit ») que l'École française a pu être conventionnée avec l'AEFE profitant ainsi des subventions importantes et indispensables pour un bon fonctionnement de notre établissement.

## **6. L'utilisation du parking**

Vu la divergence entre la taille du parking et le nombre de véhicules l'utilisant au quotidien, et cela surtout le matin, la direction des deux écoles s'est mise d'accord sur le respect du règlement de parking suivant :

Les parents d'élèves sont autorisés à utiliser les trois parkings de l'école le matin jusqu'à 9 heures. Après 9 heures, le petit parking juste devant l'entrée de l'école ainsi que le parking à l'intérieur de la clôture en bois, sont mis à la disposition des élèves pendant leurs temps de récréation. Merci de libérer cet espace au plus tard à 9 heures.

En ce qui concerne le troisième parking qui se trouve tout en haut à l'extérieur de la clôture et qui, normalement, est réservé aux enseignants et au personnel des deux écoles, les parents sont également priés de ne pas laisser leurs voitures garées là plus longtemps que nécessaire.

## **7. Les activités parascolaires**

Les activités parascolaires ont été organisées et mises en place par le comité de gestion, une fois que le directeur de l'école française a bien vérifié le contenu pédagogique de celles-ci. Cependant, le suivi de ces activités sera dorénavant assuré par Mme Prévot qui sera le contact entre les animateurs des activités parascolaires et les parents d'élèves. D'autres mamans sont les bienvenues pour aider Mme Prévot dans cette tâche. Le comité de gestion remercie par avance les mamans pour leur engagement et leur bonne volonté.

## **8. L'élection du nouveau comité de gestion**

Le comité de gestion se compose d'un nombre impair et min. de 3 personnes. Ont été élus :

Présidente : Véronique Marcotte

Vice-président : Olivier Raphanaud

Trésorière : Marie-Sarah Moukarzel

Trésorière adjointe : Karien Geyskens

Secrétaire générale : Gabi Gabelica

Documents inclus: - les articles 15 et 22 des statuts de l'association  
- le tableau d'organisation de l'association.

## **Article 15**

L'Assemblée de l'Association est compétente pour les actes suivants :

- rédiger le Statut et les autres actes généraux de l'Association
- choisir les membres du Conseil d'Administration et mettre fin à leurs fonctions
- recevoir les rapports du Président sur le travail de l'Association
- approuver la gestion du budget et le compte définitif
- décider de la proposition de budget que lui présente le Conseil d'Administration pour l'année d'exercice suivante
- rédiger les rapports financiers
- décider des modifications statutaires ou d'organisation et de la dissolution de l'Association
- décider du montant de la cotisation annuelle
- se prononcer sur les recours contre les décisions du Conseil d'Administration
- prendre toutes décisions concernant l'action de l'Association qui échapperaient à la compétence du Conseil d'Administration.

## **Article 22**

Le Conseil d'Administration :

- prépare les projets de Statut et des autres actes
- convoque les sessions de l'Assemblée, propose l'ordre du jour et prépare tous les sujets qui seront discutés par l'Assemblée
- exécute les décisions de l'Assemblée
- accepte les nouveaux membres de l'Association et décide de la nomination des membres honoraires de l'Association
- décide de l'exclusion des membres
- décide du changement d'adresse du siège de l'Association
- tient le registre des membres de l'Association
- rédige le projet du budget annuel de l'Association
- décide de la répartition des fonds disponibles
- propose le montant de la cotisation annuelle.

# Association pour le développement et le soutien de l'école française à Zagreb

## Président de l'Association-l'Assemblée-Comité de gestion : représentant juridique et exécutif

<b>Usagers</b>	<b>Membres actifs : L'Assemblée générale</b>	<b>Membres actifs : Conseil de gestion</b>
<b>Qui</b> - tous les parents qui payent les frais de scolarité	<b>Qui</b> - deviennent membres ceux qui payent une cotisation annuelle - les membres du comité de gestion - le directeur de l'école (rôle de conseil, sans droit de vote)	<b>Qui</b> (nombre impair et min. de 3 personnes) - président - trésorier - secrétaire
<b>Rôle</b> - soutenir les actions et les projets de l'association	<b>Rôle</b> - soumettre des idées et des projets pour le développement et le soutien de l'école française - voir article 15 des statuts	<b>Rôle</b> - gère l'aspect financier de l'association - établir le budget (conseillé par le directeur de l'école) - voir article 22 des statuts
<b>Fréquences des réunions</b> Réunissent min. 1 fois par an : Assemblée Générale.	<b>Fréquences des réunions</b> Réunissent min. 1 fois tous les 3 mois.	<b>Fréquences des réunions</b> Aussi souvent que nécessaire.

Tous les organes de l'Association, et en particulier le Comité de Gestion, sont sous la tutelle de L'Ambassade de France (qui représente l'AEFE à l'étranger).

Toute personne ayant par ses actes et son investissement personnel contribué à la réalisation des buts de l'association ,peut devenir membre honoraire.